



Publicité mensongère et option manquante

Par **hegesippe**, le **21/10/2008** à **15:53**

Bonjour, j'ai acheté un camping-car auprès d'un professionnel. Ce véhicule était présenté sur l'annonce internet, ainsi que par le vendeur, comme étant équipé d'une climatisation cabine. Or, il s'avère que cette option n'est finalement pas présente sur mon véhicule. Le vendeur reconnaît qu'il a commis une erreur. Il me propose un arrangement à hauteur de 600 euros, alors que le litige s'élève à environ 2500 euros (prix d'une clim + installation). Cet arrangement ne me convient pas. Quels sont mes recours ?